

Les préférences des citoyens en termes de représentation politique

Emilie VAN HAUTE et Sam DEPAUW

1. Introduction ¹

Peu de citoyens ont une opinion arrêtée sur nombre de questions traitées par le monde politique et parlementaire, qu'il s'agisse de la gestion de la crise économique et financière, de la lutte contre le réchauffement climatique ou de la survie de l'Etat providence face au défi du vieillissement de la population. La plupart d'entre eux s'intéressent pourtant à la manière dont ils sont représentés politiquement. Les citoyens considèrent les problèmes ou les questions de société comme complexes mais les processus leur paraissent simples ².

Cette question de la complexité des processus démocratiques est liée au débat sur la crise de la représentation. Dans une enquête menée en 2003, lorsqu'on leur avait soumis la proposition « Je ne me sens pas relié à mon représentant politique parce que... », la majorité des citoyens britanniques avait fait référence au processus de décision. Le souci principal des citoyens est moins que les hommes politiques ne dégagent pas assez de ressources pour combattre la criminalité ou en faveur des centres urbains paupérisés, mais bien qu'ils n'éprouvent pas le sentiment d'appartenir au même monde. La plupart déclarent ne pas connaître le représentant de leur circonscription et avoir l'impression que leur représentant ne vit pas dans le même monde, qu'il est arrogant, défend ses intérêts et/ou est un carriériste dans son parti ³.

¹ Les données tirées de l'enquête électorale PARTIREP sont pondérées dans cette analyse sur la base de l'origine géographique (province), de l'âge, du genre, de l'éducation, du statut socio-professionnel et du choix partisan (vagues 1 et 3).

² J.R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *Stealth Democracy. Americans' Beliefs about how Government Should Work*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 37.

³ S. COLEMAN, « The Lonely Citizen : Indirect Representation in an Age of Networks », *Political Communication*, 22/1, 2003, p. 205.

Selon Carman, les citoyens ont un avis tranché sur le degré de liberté à accorder à leur représentant politique dans la prise de décision ⁴ et ces préférences varient de manière prévisible entre individus.

A ce jour, les analystes ont surtout envisagé la question de la représentation politique du point de vue des représentants, c'est-à-dire des hommes et femmes politiques mais n'ont guère étudié l'opinion des électeurs ⁵. Un politique doit-il agir en fonction des demandes de ses électeurs, en accord avec leurs instructions détaillées (mandat impératif de défense de l'opinion des électeurs) ? Ou doit-il jouir d'une certaine liberté d'action dans la prise de décision afin d'opter pour ce qu'il estime être dans l'intérêt de ses électeurs, même si ces derniers ne sont pas en mesure d'apprécier cet intérêt (modèle de représentation *trustee* – vote selon ses propres principes, son propre jugement) ? Ou, enfin, les parlementaires doivent-ils se conformer aux points de vue et aux promesses faites par leur parti aux électeurs ? Alors que les politologues se sont surtout intéressés au point de vue des représentants, les spécialistes de philosophie politique se sont demandé ce que les citoyens devraient penser de la question ⁶. Des travaux plus récents ont mis en évidence que les électeurs envisageraient les élections comme une opportunité de choisir de « bons » représentants, qui agiraient indépendamment de motifs électoralistes en vue de leur réélection ⁷. Les électeurs n'envisageraient pas les élections principalement ou uniquement comme un instrument de pression sur leurs représentants pour qu'ils prennent en charge leurs vœux. En réalité, les électeurs verraient d'un mauvais œil leurs représentants changer d'avis, en particulier lorsque le motif leur paraît électoraliste ⁸.

Dans son analyse des relations entre les électeurs britanniques et américains et le représentant de leur circonscription électorale ⁹, Carman met en évidence que les

⁴ C.J. CARMAN, « Assessing Preferences for Political Representation in the US », *Journal of Elections, Public Opinion, and Parties*, 17/1, 2007, p. 2.

⁵ Les quelques rares exceptions sont Ph. CONVERSE et R. PIERCE, « Representative Roles and Legislative Behavior in France », *Legislative Studies Quarterly*, 4/4, 1979, p. 525-562 ; R. DAVIDSON, « Public Prescriptions for the Job of Congressman », *Midwest Journal of Political Science*, 14/4, 1970, p. 648-666 ; C. McMURRAY et M. PARSONS, « Public Attitudes toward the Representational Roles of Legislators and Judges », *Midwest Journal of Political Science*, 9/2, 1965, p. 167-185 ; S.C. PATTERSON, R.D. HEDLUND et G.R. BOYNTON, *Representatives and Represented : Bases of Public Support for the American Legislatures*, New York, Wiley, 1975.

⁶ Les travaux les plus connus sur la question sont ceux de J.C. WAHLKE, H. EULAU, W. BUCHANAN et L.C. FERGUSON, *The Legislative System. Explorations in Legislative Behavior*, New York, Wiley, 1962 ; et H.F. PITKIN, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1972.

⁷ J. FEARON, « Electoral Accountability and the Control of Politicians : Selecting Good Types versus Sanctioning Poor Performance », in A. PRZEWORSKI, S.C. STOKES et B. MANIN (ed.), *Democracy, Accountability, and Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 57 ; voir également G. BRENNAN et A. HAMLIN, « On Representation », *British Journal of Political Science*, 29/1, 1999, p. 109-27 ; J. MANSBRIDGE, « A « Selection » Model of Political Representation », *Journal of Political Philosophy*, 17/4, 2009, p. 369-398.

⁸ J. FEARON, in A. PRZEWORSKI, S.C. STOKES et B. MANIN (ed.), *op. cit.*, p. 60-63.

⁹ C.J. CARMAN, « Public Preferences for Parliamentary Representation in the UK : An Overlooked Link ? », *Political Studies*, 54/1, 2006, p. 103-122.

préférences des électeurs britanniques en matière de représentation politique varient en fonction de leur identification partisane, de leur degré de sophistication politique, de leur niveau d'activisme, et de leur sentiment d'efficacité politique. Les préférences des électeurs américains sont davantage liées aux caractéristiques socio-démographiques que le représentant partage avec ses électeurs : les minorités ethniques, comme les Afro-américains, voient d'un œil plus favorable un représentant politique agissant de manière indépendante par rapport à la majorité du district, sauf si ce représentant est lui-même issu d'une minorité ethnique¹⁰. Les deux études évoquées se concentrent sur des cas de circonscriptions uninominales, où le pays est divisé en autant de circonscriptions qu'il y a de sièges au parlement : chaque électeur se réfère à un seul représentant en fonction de son lieu de résidence. Bengtsson et Wass ont essayé de faire la même étude dans un contexte de circonscriptions plurinominales, comme en Finlande¹¹ mais sans disposer du même type de questionnaire et de données que Carman.

L'objectif de notre chapitre est d'étudier l'opinion des électeurs vis-à-vis du processus de représentation politique. Nous nous intéresserons à la manière dont les citoyens souhaiteraient que leurs représentants votent au parlement lorsque les points de vue du parti, du parlementaire et des électeurs diffèrent. Nous chercherons à montrer que les préférences des électeurs en termes de représentation politique valent la peine d'être étudiées en dehors du cadre strict des systèmes majoritaires, par exemple dans un système proportionnel combinant petites et grandes circonscriptions électorales, comme lors des élections régionales en Flandre et en Wallonie.

La première partie du chapitre met en évidence les variations des préférences des électeurs sur la question et démontre que ces préférences ne sont ni homogènes, ni aléatoires. La deuxième partie examine d'un point de vue théorique les facteurs individuels qui pourraient affecter les préférences des citoyens en matière de représentation. La troisième partie teste ces différents facteurs individuels sur la base des réponses obtenues lors de l'enquête postélectorale de PARTIREP et montre comment et pourquoi certaines caractéristiques individuelles des électeurs affectent leur préférence en termes de représentation politique. Enfin, la dernière partie aborde la signification et les implications de ces préférences.

2. Les préférences des citoyens en matière de représentation politique

Les préférences des électeurs quant à la manière dont leurs représentants devraient agir au parlement sont encore mal connues. La littérature sur la notion de représentation politique s'est surtout focalisée sur la question de la congruence entre les positionnements des représentants et des représentés, ou encore sur le versant « représentants » de la relation : la manière dont les parlementaires conçoivent leur

¹⁰ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007.

¹¹ A. BENGTSSON et H. WASS, « Focus of Representation : Voters' Expectations for the Scope of MPs' Representational Role », étude présentée lors de la *ECPR General Conference*, Potsdam 10-12 September 2009 ; A. BENGTSSON et H. WASS, « Styles of Representation : What do Voters Expect ? », *Centre for the Study of Democracy working papers*, Irvine, University of California, 3, 2009 (<http://repositories.cdlib.org/csd/09-03>).

rôle, leur style de représentation ou leurs efforts pour conserver leur électorat et attirer de nouveaux électeurs ¹².

Pourtant, cette question peut apporter un éclairage important sur le débat relatif au fossé entre les citoyens et la politique ¹³. Selon Pitkin, si les décisions des parlementaires, en matière de politiques publiques, sont en contradiction avec les intérêts de leurs électeurs, on peut difficilement parler de représentation politique ¹⁴. Lorsque la conception que les parlementaires se font de leur rôle diffère de manière radicale de celle de leurs électeurs dans le processus de représentation, le risque existe aussi de générer un sentiment de défiance à l'égard du politique. Hibbing et Theiss-Morse vont même jusqu'à affirmer que les divergences entre les citoyens et les politiques en la matière ont un impact plus important sur le niveau de confiance politique des électeurs américains que les différences d'opinions politiques ¹⁵. Pour ces auteurs, les citoyens qui perçoivent un décalage entre la manière dont ils conçoivent la représentation politique et la manière dont ils sont représentés ont un niveau de confiance moins important dans les autorités et sont de plus farouches partisans de réformes.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces lacunes dans la littérature. D'une part, les conceptions des citoyens en termes de représentation politique sont souvent considérées comme homogènes et axées sur l'idée que les représentants doivent être attentifs aux souhaits et à l'opinion de leur électorat ¹⁶. D'autre part, le concept de représentation comporte de multiples facettes. Les recherches en théorie politique identifient de multiples critères pour distinguer les « bons » représentants des « mauvais » ¹⁷. Les chercheurs ont chacun mis en évidence un aspect spécifique du processus de représentation. Mais peu ont tenté d'identifier le critère qui devrait primer sur les autres ¹⁸. Cette multidimensionnalité du concept de représentation et ces débats théoriques ont eu pour conséquence que l'on a souvent considéré comme trop complexe pour les électeurs de se former une opinion sur les rôles représentatifs ou que les réponses formulées par les électeurs à l'occasion d'enquêtes d'opinion ne pouvaient être qu'aléatoires. En outre, certains chercheurs partent du principe que les électeurs décideraient d'accorder leur confiance à leur représentant au cas par cas ¹⁹. Ils n'opteraient pas pour un positionnement général sur la question de

¹² M.E. JEWELL, « Legislator-Constituency Relations and the Representative Process », *Legislative Studies Quarterly*, 8/3, 1983, p. 303-337 ; G.B. POWELL, « Political Representation in Comparative Politics », *Annual Review of Political Science*, 7, 2004, p. 273-296.

¹³ M. MÉNDEZ-LAGO & M. MARTÍNEZ, « Political Representation in Spain : An Empirical Analysis of the Perception of Citizens and MPs », *Journal of Legislative Studies*, 8/1, 2002, p. 63-90 ; A. BENGTTSSON & H. WASS, *loc. cit.*, 2009 ; C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007, p. 1-19.

¹⁴ H.F. PITKIN, *op. cit.*, p. 209-210.

¹⁵ J.R. HIBBING & E. THEISS-MORSE, *op. cit.*, p. 61-83.

¹⁶ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007, p. 3.

¹⁷ H.F. PITKIN, *op. cit.* ; A.H. BIRCH, *Representation*, London, Macmillan, 1971 ; J. MANSBRIDGE, « Rethinking Representation », *American Political Science Review*, 97/4, 2003, p. 515-528.

¹⁸ S. DOVI, *The Good Representative*, Oxford, Blackwell, 2007.

¹⁹ W.T. BIANCO, *Trust, Representatives & Constituents*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1994, p. 29.

confiance, indépendamment des questions ou problèmes ponctuels, pas plus qu'ils ne favoriseraient de manière générale une manière d'agir de leur représentant. Leurs préférences en matière de représentation seraient contingentes. Par ailleurs, les études antérieures n'ont pas réellement pu expliquer de manière satisfaisante les orientations de rôles des législateurs ou lier ces orientations de rôles aux comportements des représentants dans et à l'extérieur de l'enceinte parlementaire²⁰. La raison en serait que ces études tendent à ignorer le rôle des partis politiques dans le processus, ce qui rendrait l'étude des perceptions des électeurs en la matière inutile ou déconnectée d'une réalité dominée par les partis²¹.

Pour toutes ces raisons, l'étude des préférences des citoyens en matière de représentation politique constitue un champ assez délaissé dans la littérature. Cette contribution vise à combler en partie ce fossé. En se concentrant sur le cas belge, ce chapitre entend prolonger les premières explorations sur le sujet en les appliquant à un cas de système proportionnel basé sur des circonscriptions plurinominales.

Dans cette contribution, la notion de préférence des électeurs en matière de représentation politique est mesurée à l'aide de trois choix dichotomiques soumis aux répondants. Ces dichotomies opposent des choix sur la manière dont les parlementaires devraient se comporter en cas de divergence entre les opinions du parti, des électeurs et du parlementaire sur une question. A chaque fois, il est demandé aux répondants de préciser ce qu'ils préféreraient que leur parlementaire fasse en cas de conflit opposant deux des trois options (préférence pour l'opinion du parti, pour le jugement du parlementaire ou pour l'opinion des électeurs). Ainsi, en cas de conflit entre l'opinion du représentant et la position de son parti sur une thématique particulière, il a été demandé aux répondants d'indiquer si le représentant devrait voter en fonction de son opinion ou en fonction de celle de son parti (tableau 10.1). Le second choix dichotomique oppose l'opinion du représentant et l'opinion de ses électeurs en cas de divergence des deux points de vue. La dernière dichotomie demande aux répondants si un représentant doit voter en fonction du positionnement de son parti ou de celui de ses électeurs en cas de divergence.

Une première analyse de ces résultats met en évidence deux constats fondamentaux. D'une part, les préférences des citoyens ne sont pas homogènes. En cas de différence entre le jugement d'un parlementaire et l'opinion de son parti, près de la moitié des répondants est d'avis que le parlementaire doit suivre son propre jugement, alors que l'autre moitié des répondants est d'avis qu'il doit suivre la position de son parti (première dichotomie). Par ailleurs, les préférences des citoyens en matière de représentation politique diffèrent dans les deux régions étudiées : en Flandre, les électeurs choisissent plutôt l'option d'un vote conforme à la position du parti en cas de conflit avec sa propre opinion. Près de 70 % des électeurs, tant en Flandre qu'en Wallonie, sont d'avis que les parlementaires doivent suivre l'opinion de leurs électeurs en cas de conflit avec leur propre jugement (deuxième dichotomie). De même, en cas

²⁰ M.E. JEWELL, *loc. cit.* ; D.D. SEARING, *Westminster's World. Understanding Political Roles*, Cambridge, Harvard University Press, 1994.

²¹ J. THOMASSEN, « Empirical Research into Political Representation : Failing Democracy or Failing Models ? », in M.K. JENNINGS et T.E. MANN (ed.), *Elections at Home and Abroad*, Ann Arbor MI, University of Michigan Press, 1994, p. 239-240.

de conflit entre la position du parti et l'opinion des électeurs, les répondants sont plus de 60 % à préférer que leur représentant suive l'opinion des électeurs (troisième dichotomie).

Tableau 10.1 Préférences des citoyens en termes de représentation politique (en %)

	Flandre	Wallonie
1. Comment, selon vous, un parlementaire doit-il voter quand son parti a une opinion sur un vote particulier au Parlement et que lui a une autre opinion ?		
Le parlementaire doit voter selon sa propre opinion	45	64
Le parlementaire doit voter conformément à la position de son parti	55	36
N	1 092	561
2. Comment, selon vous, un parlementaire doit-il voter quand son opinion sur une question ne correspond pas à l'opinion des électeurs qui ont voté pour lui ?		
Le parlementaire doit voter selon sa propre opinion	31	32
Le parlementaire doit voter conformément à l'opinion des électeurs qui ont voté pour lui	69	68
N	1 101	558
3. Comment, selon vous, un parlementaire doit-il voter quand les électeurs qui ont voté pour lui ont une opinion et que son parti a une autre opinion ?		
Le parlementaire doit voter conformément à l'opinion des électeurs qui ont voté pour lui	60	64
Le parlementaire doit voter conformément à l'opinion de son parti	40	36
N	1 094	553

D'autre part, les préférences des électeurs ne sont pas aléatoires. Ce constat ressort de manière claire lorsque l'on combine les trois dichotomies en une seule variable (tableau 10.2). Cette variable offre trois positions (préférence pour l'opinion du parti, pour l'opinion du parlementaire, ou pour l'opinion des électeurs). Ces positions correspondent aux trois modèles classiques de représentation politique : modèle basé sur le parti, modèle basé sur le jugement du parlementaire (*trustee*) ou modèle basé sur l'électorat (*delegate*). Ainsi, près de 8 % des électeurs en Flandre sont d'avis qu'un parlementaire doit suivre la position de son parti plutôt que son propre jugement (première dichotomie), son jugement plutôt que la position de ses électeurs (deuxième dichotomie), mais aussi la position du parti plutôt que celle de ses électeurs (troisième dichotomie). C'est un exemple parmi d'autres de préférence consistante envers un modèle de représentation politique.

Tableau 10.2 Préférences des citoyens en termes de représentation politique, agrégation des trois dichotomies (en %)

	Flandre	Wallonie
Parti > Jugement > Electorat	8	7
Parti > Electorat > Jugement	18	12
<i>Modèle de représentation basé sur la position du parti</i>	26	19
Jugement > Parti > Electorat	8	8
Jugement > Electorat > Parti	12	14
<i>Modèle de représentation basé sur le jugement du parlementaire (trustee)</i>	20	23
Electorat > Parti > Jugement	25	14
Electorat > Jugement > Parti	20	32
<i>Modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs (delegate)</i>	45	47
Réponses inconsistantes	9	11
Total (N)	1 082	547

Un choix inconsistant consisterait par exemple à préférer la position du parti par rapport au jugement du parlementaire, le jugement du parlementaire par rapport à l'opinion des électeurs, mais de préférer par ailleurs l'opinion des électeurs à la position du parti. A nouveau, les trois dichotomies offrent plusieurs possibilités de réponses inconsistantes. Cependant, le tableau 10.2 met en évidence que les choix inconsistants, en faveur de chaque type de représentation tour à tour, sont remarquablement peu nombreux. Moins d'un répondant sur dix n'exprime pas de préférence claire pour une des options au détriment des deux autres. En outre, si les électeurs optent pour une préférence en matière de représentation politique au cas par cas, en fonction des thématiques, ce nombre devrait augmenter. Une autre indication que les électeurs ont une préférence claire pour un modèle de représentation en particulier est que ces préférences ne varient pas de manière significative en fonction de la thématique qu'ils identifient comme la plus importante dans la détermination de leur vote²².

Ces constats nous confortent dans l'idée que les électeurs ont une opinion claire quant à la liberté qu'ils entendent accorder à leurs représentants. Ainsi, 26 % des répondants en Flandre et 19 % des répondants en Wallonie affichent une préférence claire pour un modèle de représentation basé sur la position des partis politiques. Selon ce modèle, les partis présentent leurs idées et projets politiques aux électeurs sous la forme de programmes électoraux. Ces programmes doivent ensuite être mis en œuvre. Les parlementaires doivent s'y tenir, même s'ils vont parfois à l'encontre de

²² L'analyse statistique peut être obtenue auprès des auteurs sur simple demande.

leur jugement. Ce modèle est cependant préféré par une proportion plus importante de répondants en Flandre qu'en Wallonie. En revanche, 20 % des électeurs en Flandre et 23 % des électeurs wallons expriment une préférence pour un modèle de représentation basé sur le jugement des représentants (*trustee*). Selon ce modèle, de par leur fonction et leurs contacts réguliers avec les citoyens de tous horizons, les parlementaires seraient mieux informés que les citoyens. Dès lors, étant de meilleurs gestionnaires²³ et plus modérés²⁴, ils devraient suivre leur jugement et pourraient ignorer l'opinion des électeurs lorsque celle-ci ne sert pas leurs intérêts. Enfin, près de la moitié des électeurs tant en Flandre qu'en Wallonie optent pour un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs. Dans cette perspective, les parlementaires sont les délégués²⁵ ou les mandataires²⁶ de leurs électeurs, et doivent s'en tenir à leurs instructions, quelles que soient leur opinion ou la position de leur parti.

Pour prouver que les préférences des électeurs ne sont pas aléatoires, le mieux est de démontrer que ces préférences peuvent être prédites sur la base d'hypothèses théoriques.

3. Prédire les préférences des citoyens en termes de représentation

La littérature sur les préférences des citoyens en matière de représentation politique ne met pas en évidence des modèles explicatifs intégrés, pas plus qu'elle ne propose une batterie de facteurs explicatifs forts. A ce stade, les études sont plutôt des analyses exploratoires, testant des intuitions plus que des modèles très élaborés. Elles n'en proposent pas moins un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses ou facteurs explicatifs des préférences des citoyens en termes de représentation politique se situent aux niveaux macro (système politique) et micro (individus).

Au niveau macro, la littérature met en évidence plusieurs facteurs pour expliquer les variations des préférences des citoyens en matière de représentation politique entre nations. Selon Bengtsson et Wass, les systèmes appliquant la représentation proportionnelle (et le vote préférentiel), ou un fort niveau de discipline partisane, tendraient à favoriser la préférence des citoyens pour un modèle de représentation basé sur les partis, en comparaison avec les Etats-Unis ou le Royaume-Uni²⁷. De son côté, Carman ajoute deux autres types de facteurs explicatifs au niveau macro. Selon lui, si les électeurs soutiennent un parti au pouvoir (et non un parti d'opposition), cela augmente leur probabilité de préférer un modèle de représentation basé sur les partis²⁸. Il évoque aussi l'impact de la culture politique sur les préférences en matière de représentation, mais les mécanismes de causalité sont moins développés²⁹. La

²³ D. VAN REYBROUCK, *Pleidooi voor populisme*, Amsterdam, Querido, 2008, p. 29-30.

²⁴ J. THOMASSEN, « Politieke representatie », in J. THOMASSEN (ed.), *Democratie. Theorie en praktijk*, Alphen a/d Rijn, Samsom, 1981, p. 156-157.

²⁵ D. VAN REYBROUCK, *op. cit.*

²⁶ J. THOMASSEN, in J. THOMASSEN (ed.), *op. cit.*, p. 156-157.

²⁷ A. BENGTTSSON et H. WASS, *loc. cit.*, 2009, p. 5.

²⁸ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2006.

²⁹ D.C. BARKER et C.J. CARMAN, « Political Geography, Church Attendance, and Mass Preferences Regarding Democratic Representation », *Journal of Elections, Public Opinion & Parties*, 19/2, 2009, p. 125-145.

manière dont les électeurs et les représentants envisagent leur relation peut varier dans des paysages politiques assez différents, comme le démontre la tendance à l'ostentation des parlementaires au Nigéria, qui contraste avec la tendance à la modestie des parlementaires suédois³⁰. En outre, l'impact de la culture politique peut être lié au ressentiment de la périphérie vis-à-vis d'un gouvernement central, comme Bengtsson et Wass l'ont montré pour le cas finlandais³¹.

Cependant, la plupart des études existantes se situent au niveau micro, qui postule que les caractéristiques des individus expliquent leurs préférences en matière de représentation politique. Les préférences des citoyens sont vues comme guidées par leur niveau de ressources individuelles, leurs capacités cognitives ou leur perception des institutions et des partis politiques en particulier. Ces caractéristiques prédisposeraient les électeurs à favoriser un mode de représentation plutôt qu'un autre. Quatre groupes de facteurs explicatifs se rattachent à cette littérature.

Le premier groupe de facteurs ou premier modèle correspond aux variables socio-démographiques standards. Il met en évidence les ressources des individus en tant que facteurs prédictifs de leurs préférences en matière de représentation politique. Puisant dans les analyses de McMurray et Parsons³² et de Patterson *et al.*³³, les travaux récents³⁴ développent l'idée que les variables socio-démographiques habituelles telles que le genre, l'âge, le niveau de diplôme ou la position sociale (ressources socio-économiques) jouent sur les opinions des individus en matière de représentation politique. En termes de genre, Carman a montré que dans le cas américain ou britannique, les femmes préfèrent en général une relation de proximité avec leurs représentants et favorisent un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs (délégation). Même si l'hypothèse explicative est peu développée, cette préférence est liée par d'autres à la question de la sous-représentation des femmes en politique³⁵. Le modèle socio-démographique analyse aussi l'impact de l'âge et démontre que les plus jeunes favorisent eux aussi plutôt un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs (délégation). Certains auteurs attribuent cette préférence à un effet de génération, les générations nouvelles ayant un lien plus faible avec les partis politiques, un niveau de confiance plus bas dans les autorités ou un intérêt plus important pour l'action politique individuelle³⁶. D'autres auteurs suggèrent un effet de génération,

³⁰ P. CHABAL et J.P. DALOZ, *Culture Troubles. Politics and the Interpretation of Meaning*, Chicago, University of Chicago Press, 2006.

³¹ A. BENGTSSON et H. WASS, *loc. cit.*, 2009.

³² C. MCMURRAY et M. PARSONS, *loc. cit.*

³³ S. PATTERSON, R. HEDLUND et R. BOYTON, *op. cit.*

³⁴ M. MENDEZ-LAGO et A. MARTINEZ, *loc. cit.* ; C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2006 ; C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007 ; A. BENGTSSON et H. WASS, *loc. cit.*, 2009.

³⁵ A. BENGTSSON et H. WASS, *loc. cit.*, 2009, p. 11 ; P. NORRIS et R. INGLEHART, *Rising Tide : Gender Equality and Culture Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

³⁶ R.J. DALTON, *The good citizen : how a younger generation is reshaping American politics*, Washington, DC, CQ Press, 2007 ; R. INGLEHART, « Postmaterialist values », in R.J. DALTON et H.-D. KLINGEMANN (ed.), *The Oxford handbook of political behaviour*, Oxford, Oxford University Press, 2007 ; P. NORRIS, *Democratic Phoenix : reinventing political activism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

basé sur la délégation, en raison de la sous-représentation des plus jeunes dans la sphère politique³⁷. Enfin, un niveau de diplôme élevé ferait préférer un modèle de représentation basé sur le jugement des parlementaires.

Le deuxième groupe de facteurs au niveau micro peut être rassemblé sous le label de modèle de sophistication politique. Ce modèle postule que le sentiment d'efficacité politique et le niveau de connaissance politique ont un impact sur les préférences des citoyens en matière de représentation. La littérature existante démontre qu'un haut niveau de sophistication politique favorise une meilleure compréhension de la complexité du monde et une préférence pour un modèle de représentation basé sur le jugement des parlementaires (*trustee*)³⁸. Les individus, se sentant plus confiants, mieux informés et plus à même de comprendre les enjeux que la moyenne, seraient plus enclins à laisser un certain degré de liberté aux parlementaires dans leur prise de décision. Ils auraient davantage tendance à douter de la capacité des électeurs à avoir des préférences politiques claires³⁹. Ce niveau de sophistication politique est bien entendu lié au niveau de diplôme mais posséderait néanmoins un pouvoir explicatif distinct.

Le troisième groupe de facteurs explicatifs s'articule autour de l'impact du niveau d'intégration des individus dans le système politique et social. Ce modèle postule que plus un individu est intégré, plus il sera convaincu que la classe politique tient compte de ses intérêts et plus il favorisera un modèle de représentation basé sur le jugement du parlementaire (*trustee*). Inversement, moins un individu est intégré, plus il aura tendance à penser que la classe politique fait ce qu'elle veut et qu'un citoyen n'a aucune influence sur les décisions politiques et moins il sera prêt à accorder de liberté à ses représentants ; il préférera alors un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs (délégation). Plusieurs variables ont été utilisées pour mesurer ce concept d'intégration, telles que la satisfaction exprimée envers la démocratie, le sentiment d'efficacité politique⁴⁰ ou encore la confiance⁴¹. Il a aussi été mis en relation avec la classe sociale et l'origine ethnique. Ainsi, un statut social élevé générerait le sentiment que le représentant et les électeurs partagent les mêmes intérêts. Ces électeurs tendraient alors à penser que leurs intérêts sont défendus par leurs représentants et favoriseraient un modèle de représentation basé sur le jugement du parlementaire (*trustee*)⁴². Enfin, l'idée sous-tendant l'impact potentiel de l'origine ethnique consiste à dire que la minorité ethnique, se sentant sous-représentée, favoriserait un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs (délégation). Cette variable a été testée en Espagne⁴³ et aux Etats-Unis⁴⁴. Les résultats montrent que cette relation est conditionnelle : dans les circonscriptions uninominales, les minorités favoriseraient

³⁷ A. BENGTLSSON et H. WASS, *loc. cit.*, 2009.

³⁸ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007, p. 7.

³⁹ W.A. GALSTON, « Political Knowledge, Political Engagement, and Civic Education », *Annual Review of Political Science*, 4, 2001, p. 223-224.

⁴⁰ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2006, p. 108 ; C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007, p. 6.

⁴¹ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007, p. 6.

⁴² C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2006, p. 109 ; C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007, p. 11.

⁴³ M. MENDEZ-LAGO et A. MARTINEZ, *loc. cit.*, p. 63-90.

⁴⁴ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007, p. 7.

un modèle basé sur le jugement du parlementaire ; elles opteraient pour un modèle de délégation (opinion des électeurs) si le représentant est un membre de leur communauté ⁴⁵.

Le dernier groupe de facteurs explicatifs est plus directement lié au modèle d'identification partisane. L'identification partisane et l'affiliation partisane favoriseraient une préférence pour un modèle de représentation basé sur les partis ⁴⁶. Elles favoriseraient une proximité entre les positions du parti et les positions des citoyens, qui ne voudraient dès lors pas voir leurs représentants s'en éloigner sous l'influence de l'opinion publique. Inversement, les individus sans identification partisane auraient tendance à considérer les représentants qui fondent leurs décisions sur les positions de leur parti comme étrangers à leur propre monde ⁴⁷. Ils préféreraient des représentants fondant leurs décisions sur l'opinion de leurs électeurs (délégation). En particulier, ce modèle postule que les individus affiliés à un parti attendraient davantage de leurs représentants qu'ils respectent la discipline de parti. Une désobéissance aurait pour conséquence un retrait du soutien électoral. Les individus s'identifiant fortement à un parti au gouvernement seraient encore plus favorables à un modèle de représentation basé sur les partis que ceux s'identifiant à un parti d'opposition ⁴⁸.

Alors que Carman a démontré que le sentiment d'efficacité politique, le degré de sophistication politique et l'identification partisane guident les préférences des électeurs tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne ⁴⁹, Bengtsson et Wass concluent que les facteurs politiques ont peu d'impact en définitive sur les préférences des citoyens en matière de représentation politique, à l'exception de l'identification partisane ⁵⁰. Selon eux, le modèle socio-démographique fournit des résultats plus intéressants, mettant en évidence que les groupes se sentant sous-représentés tendent à favoriser un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs (délégation). Ce chapitre a pour objectif de tester ces hypothèses et de les appliquer à des systèmes à circonscriptions plurinominales, à savoir la Flandre et la Wallonie.

4. Comment expliquer les préférences des citoyens en matière de représentation politique ?

Le degré de sophistication politique, l'intégration politique et sociale et l'identification partisane contribuent aussi dans les systèmes proportionnels à former les préférences des citoyens en matière de représentation politique. Ces conclusions émergent du test des différents modèles à l'aide de régressions logistiques. Le modèle socio-démographique est mesuré à l'aide des variables socio-démographiques classiques (genre, âge, capital scolaire). Le modèle basé sur le degré de sophistication politique est mesuré à l'aide des échelles de sentiment d'efficacité politique interne et de connaissance politique (voir annexe). Le modèle basé sur l'intégration sociale et politique est mesuré à l'aide de plusieurs variables : statut socio-professionnel,

⁴⁵ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2006, p. 109.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 103-122.

⁴⁷ S. COLEMAN, *loc. cit.*, p. 205.

⁴⁸ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2006, p. 109.

⁴⁹ *Ibid.* ; C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2007.

⁵⁰ A. BENGTSSON et H. WASS, *loc. cit.*, 2009 ; A. BENGTSSON et H. WASS, *loc. cit.*, 2009.

sentiment d'efficacité politique externe⁵¹ et niveau de confiance dans les institutions politiques (à l'exception des partis). Enfin, le modèle inclut l'adhésion partisane et l'identification aux partis au gouvernement (voir annexe), ainsi que la variable régionale (Flandre vs. Wallonie).

Tableau 10.3 Modèle explicatif des préférences des citoyens en termes de représentation en Belgique

	Parti (vs. jugement)	Jugement (vs. électorat)	Electorat (vs. parti)
Genre (1 = femme)	0,784	1,137	1,091
Age	1,084***	0,988**	1,000
Age (au carré)	0,999**		
Capital scolaire (réf. : primaire)			
Diplôme secondaire	,614***	1,033	1,547*
Diplôme supérieur	,595**	1,280	1,156
Classe (réf. : classe moyenne)			
Classe supérieure	1,047	1,259	0,838
Classe ouvrière	1,389	0,846	1,037
Inactifs	1,263	0,878	1,053
Région	2,002***	0,846	0,818
Efficacité interne	0,766***	1,125	1,050
Connaissance politique	0,475***	1,509	1,076
Efficacité externe	1,172*	1,259**	0,748***
Confiance	1,153**	0,981	0,929
Adhésion partisane	1,312	1,412	0,496**
Identification avec parti au gouvernement	1,370*	1,074	0,637***
Constante	0,093***	0,294**	4,890***
Chi ²	148,617 (df: 15)***	66,564 (df: 14)***	87,351 (df: 14)***
Nagelkerke R ²	,139	,068	,086
N	1 370	1 375	1 378

Le tableau 10.3 présente les résultats de trois régressions logistiques, opposant chacune des préférences à tour de rôle : la préférence pour un modèle de représentation basé sur les partis contre le modèle basé sur le jugement du parlementaire, le modèle basé sur le jugement contre celui basé sur l'opinion des électeurs et le modèle basé sur les partis contre celui basé sur l'opinion des électeurs. Le nombre d'étoiles indique le

⁵¹ Les propositions utilisées pour construire l'échelle de sentiment d'efficacité politique ont été soumises à une analyse factorielle (analyse en composantes principales). L'analyse a synthétisé les propositions en deux dimensions principales, appelées sentiment d'efficacité interne et externe, dans la mouvance des recherches antérieures sur le concept (voir S. CRAIG et M. MAGGIOTTO, « Measuring political efficacy », *Political Methodology*, 8/3, 1982, p. 85-110). L'analyse factorielle n'est pas présentée, mais les résultats peuvent être obtenus sur simple demande auprès des auteurs.

degré de signification statistique de chaque variable explicative incluse dans l'analyse ; les coefficients indiquent la force de la relation. Un coefficient supérieur à 1 indique une relation positive et les coefficients inférieurs à 1, une relation négative entre les variables. Précisons encore que les réponses inconsistantes, qui favorisent tour à tour un des modèles de représentation sans en favoriser un de façon claire, ont été exclues de l'analyse. La prise en compte des cas considérés comme inconsistants ne modifie pas les relations mises en évidence dans le modèle, mais réduit sa capacité générale à prédire les préférences des citoyens en matière de représentation politique.

Le résultat principal mis en évidence par le modèle est que le degré de sophistication politique des citoyens guide leur préférence pour le modèle basé sur le jugement des parlementaires, alors que le modèle basé sur l'intégration sociale des individus explique leur préférence pour le modèle basé sur l'opinion des électeurs.

Plus les citoyens ont confiance dans leur propre capacité à comprendre les enjeux politiques, plus ils sont prêts à laisser les parlementaires opérer leur choix selon leur jugement personnel. Cela pourrait être dû à ce qu'ils reconnaissent que les programmes politiques des partis sont moins utiles pour s'assurer de la responsabilité des parlementaires, l'agenda politique devenant imprévisible en raison de l'accélération des changements sociaux, économiques et technologiques et de la globalisation des enjeux⁵². Le sentiment d'efficacité interne, le niveau de connaissance politique et le niveau de diplôme contribuent tous les trois à augmenter la marge de manœuvre que les électeurs sont prêts à laisser aux parlementaires vis-à-vis de leur parti. Plus élevé est le niveau de sophistication politique, plus grande est la compréhension que dans l'électorat, les préférences politiques des électeurs sont variées et que beaucoup de citoyens n'ont pas de préférences claires et stables dans le temps. C'est pourquoi le sentiment d'efficacité interne et le niveau de connaissance politique favorisent chez l'électeur une préférence pour un choix basé sur le jugement du parlementaire, allant si nécessaire à l'encontre de l'opinion de ses électeurs. Le niveau de capital scolaire semble avoir un effet différent : un niveau de diplôme plus bas favorise une préférence pour le modèle basé sur les partis contre celui basé sur l'opinion des électeurs. Enfin, le niveau de sophistication politique semble peu affecter le troisième dilemme : le niveau de connaissance politique ne permet pas de prédire une préférence entre un modèle de représentation basé sur les partis et un modèle basé sur l'opinion des électeurs.

Plus les individus ont le sentiment que les institutions politiques sont à l'écoute des citoyens, moins ils ont tendance à vouloir contrôler leurs représentants. Plus ils ont l'impression que leurs intérêts sont pris en considération, moins ils ont tendance à favoriser un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs. En effet, un mouvement d'un point vers le haut sur l'échelle de sentiment d'efficacité politique externe (échelle à 5 positions) augmente la probabilité de préférer un modèle basé sur le jugement du parlementaire plutôt qu'un modèle basé sur les opinions des électeurs de 1,2, toutes choses égales par ailleurs. Le même mouvement d'un point augmente la probabilité de préférer un modèle basé sur les partis plutôt qu'un modèle basé sur les opinions des électeurs de 1,4, toutes choses égales par ailleurs.

⁵² R. ANDEWEG, « Beyond Representativeness : Trends in Political Representation », *European Review*, 11/2, 2003, p. 147-161.

La confiance dans les institutions politiques est en revanche davantage liée à un modèle de représentation basé sur les partis politiques qu'à un modèle basé sur l'opinion des électeurs. Un niveau de confiance élevé dans les gouvernements fédéral et régionaux, dans les parlements fédéral et régionaux, et dans les hommes et femmes politiques en général, favorise une préférence pour un modèle basé sur les partis plutôt qu'un modèle basé sur le jugement des parlementaires ou sur l'opinion des électeurs. Les individus qui se déclarent adhérent de parti ont aussi tendance à favoriser une représentation basée sur la ligne du parti en toute circonstance, même en cas de conflit entre la position du parti et celle de l'électeur ou du parlementaire. Dans le cas du premier dilemme, l'impact de l'adhésion à un parti se situe juste en-dessous des niveaux conventionnels de portée statistique. Les individus déclarant une forte identification avec l'un des partis au gouvernement ont une probabilité encore plus forte de favoriser un modèle de représentation basé sur les partis, même si l'effet est moins fort que dans le cas de gouvernements unitaires, comme au Royaume-Uni⁵³.

Au final, le niveau de sophistication politique, le sentiment d'efficacité politique et l'identification partisane expliquent les préférences des citoyens pour un modèle spécifique de représentation politique, et ce même après contrôle des variables socio-démographiques de base. Le genre ne semble pas affecter les préférences des électeurs. A l'inverse de l'âge : les électeurs plus jeunes ont tendance à moins soutenir un modèle de représentation basé sur les partis ; ils favorisent plutôt un modèle basé sur le jugement des parlementaires. La relation entre l'âge et le choix entre un modèle basé sur les partis ou sur le jugement des parlementaires est cependant curvilinéaire. En comparaison des catégories plus jeunes et plus âgées, les catégories d'âge intermédiaires soutiennent davantage un modèle basé sur la discipline de parti. Le statut socio-professionnel ne semble pas affecter les préférences des citoyens en termes de représentation, bien que la variable incluse dans le modèle ne soit pas la mesure la plus précise ni la plus satisfaisante.

La variable régionale incluse dans le modèle a un fort impact sur la capacité de prédiction des préférences des citoyens entre un modèle basé sur les partis et un modèle basé sur le jugement des parlementaires. Les tableaux 10.1 et 10.2 ont déjà mis en évidence que le niveau de préférence des citoyens pour un modèle de représentation basé sur les partis est plus élevé en Flandre qu'en Wallonie. La différence entre régions n'apparaît pas dans les autres dilemmes. Cela incite à penser que des facteurs explicatifs plus généraux, de niveau macro, ne doivent pas être négligés lorsque l'on veut comprendre et expliquer les préférences des citoyens en matière de représentation. Une partie de l'explication de cette différence entre Flandre et Wallonie est institutionnelle. Elle est liée aux différences de magnitude des circonscriptions électorales. Pour les élections régionales, la circonscription wallonne la plus large est plus petite que la plus petite circonscription en Flandre⁵⁴. Or, des études l'ont démontré, plus le nombre de parlementaires représentant une circonscription augmente, moins les électeurs connaissent leur(s) représentant(s) et

⁵³ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2006, p. 115.

⁵⁴ P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2010 (2^e édition).

moins ils sont susceptibles d'avoir confiance dans leur jugement. En outre, Bengtsson et Wass ont suggéré qu'un haut niveau de discipline de parti favoriserait un modèle de représentation basé sur les partis⁵⁵ ; mais le niveau de discipline de parti est-il plus élevé en Flandre qu'en Wallonie ? L'argument de Carman selon lequel lorsque les électeurs soutiennent un parti au gouvernement, ils auraient davantage tendance à préférer un modèle de représentation basé sur les partis, semble plus convainquant⁵⁶. En effet, afin de maintenir l'extrême droite hors du gouvernement, les principaux partis en Flandre ont dû former une coalition au niveau régional. Les coalitions y sont donc plus larges qu'en Wallonie. Cependant, ces variables ne couvrent pas l'ensemble des différences entre les deux régions ; des différences d'ordre culturel pourraient expliquer les variations en termes de préférences de représentation entre les deux régions.

Enfin, notons que le potentiel explicatif des modèles proposés n'est pas très élevé. Les simples dichotomies présentées aux répondants ne permettent pas de saisir de manière parfaite la complexité du processus de représentation. Elles ne permettent pas non plus de compenser le fait que les préférences des électeurs peuvent varier en fonction des enjeux⁵⁷. Le tableau 10.4 synthétise les relations significatives dans les trois modèles présentés.

Tableau 10.4 Modèle explicatif des préférences des citoyens en termes de représentation en Belgique (relations significatives)

	Parti (vs. jugement)	Jugement (vs. électorat)	Electorat (vs. parti)
Genre			
Age	Parti (curvilinéaire)	Electorat	
Capital scolaire	Jugement		<i>Electorat</i>
Classe			
Région	Parti		
Efficacité interne	Jugement		
Connaissance politique	Jugement		
Efficacité externe	Parti	Jugement	Parti
Confiance politique	Parti		
Adhésion partisane			Parti
Identification avec parti au gouvernement	Parti		Parti

Le modèle proposé permet mieux de prédire les préférences des électeurs pour un modèle de représentation basé sur les partis ou sur les opinions des électeurs. Il fonctionne moins bien lorsqu'il s'agit de prédire une préférence pour un modèle de représentation basé sur le jugement des parlementaires au détriment de l'opinion des électeurs. Cette dichotomie fait sans doute appel à un autre type de conceptions : pour

⁵⁵ A. BENGTSSON et H. WASS, *loc. cit.*, 2009, p. 5

⁵⁶ C.J. CARMAN, *loc. cit.*, 2006, p. 109.

⁵⁷ W.T. BIANCO, *op. cit.*

certains, les parlementaires prenant des décisions sur la base de leur propre jugement sont nécessairement déconnectés de la population ; pour d'autres, ces parlementaires sont des hommes et des femmes politiques qui tiennent à leurs principes et sont capables de forger leur propres décisions. Dès lors, il est important de déterminer dans quelle mesure les préférences des citoyens en matière de représentation sont liées à leur conception de la démocratie et à leur choix dans les urnes.

5. Les préférences en termes de représentation et le débat sur la « crise de la représentation »

La représentation constitue un des mécanismes fondamentaux de la démocratie représentative. Les individus ne décident pas eux-mêmes des politiques à mener mais désignent des représentants à cet effet. Et il est nécessaire de savoir comment se forment les choix citoyens et les préférences en matière de modèles de représentation politique. Ce chapitre a apporté un éclairage nouveau sur la question, en étudiant pourquoi et comment se forment ces préférences et en contribuant à les expliquer.

Cependant, la signification exacte que les citoyens donnent à ces préférences n'est pas toujours claire. Que signifie une préférence pour un modèle de représentation basé sur les partis pour un électeur ? Comment cette préférence est-elle reliée à sa conception de la démocratie ? A son comportement électoral ? S'il est important d'expliquer pourquoi et comment se forment les préférences des citoyens en matière de représentation, il l'est tout autant de cadrer et d'expliquer les conceptions sous-jacentes des électeurs lorsqu'ils expriment ces préférences. Nous nous efforcerons donc ici d'analyser le lien entre ces préférences et une conception de la démocratie ou des comportements participatifs et électoraux. L'objectif n'est pas de pointer des mécanismes de causalité mais bien de souligner des relations entre des phénomènes.

Lorsque les citoyens pensent au processus de représentation politique et à ce qu'ils attendent de leurs représentants, ils lient la question à ce qu'ils estiment essentiel pour une démocratie. La première vague de l'enquête inclut une question relative à la manière dont les répondants conçoivent la démocratie. La démocratie y est définie à l'aide de huit caractéristiques. Les répondants ont dû évaluer l'importance de chacune d'entre elles (très important, important, peu important, pas du tout important). On notera que les préférences des citoyens en matière de représentation politique sont liées aux conceptions de la démocratie comme processus (relation majorité-minorité, légitimité du processus de prise de décision) et non comme résultat. La légitimité du processus de prise de décision est liée aux préférences en matière de représentation politique uniquement dans l'esprit des citoyens de Flandre (tableau 10.5). Chez les citoyens wallons, les préférences en la matière sont davantage liées aux relations majorité-minorité. La légitimité des résultats est peu liée aux conceptions en matière de représentation politique.

Les répondants qui expriment une préférence pour un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs (délégation) insistent davantage sur la nécessité de l'alternance au pouvoir. A l'inverse, les répondants qui expriment une préférence pour un modèle de représentation basé sur la position des partis se distinguent surtout par leur vision moins favorable d'un investissement plus important des citoyens dans la prise de décision, en particulier sur la question du référendum. Pour ces derniers,

la conception de la démocratie comme processus est moins liée à une implication maximale des citoyens ou à la limitation du pouvoir des partis dans le processus décisionnel. Ils se distinguent en cela des répondants favorables à un modèle de représentation basé sur le jugement des parlementaires ou l'opinion de l'électorat. C'est particulièrement visible en Flandre. C'est aussi le cas en Wallonie, bien que les différences soient moins significatives. Du côté wallon, les électeurs lient davantage leur préférence en matière de représentation politique aux tensions entre majorité et minorité. Les Wallons favorisant un modèle de représentation basé sur les partis expriment leur volonté que la majorité décide, même si cela doit parfois se faire au détriment de la minorité. Ils désirent que les partis soient confrontés à leurs promesses et à leur réalisation. Le duel entre libéraux et socialistes peut aussi expliquer ces positions.

Tableau 10.5 Les préférences en termes de représentation et les conceptions de la démocratie (%)

		Flandre			Wallonie		
		Parti	Jugement	Electorat	Parti	Jugement	Electorat
Quelle est l'importance pour une démocratie que...							
le même parti politique ne reste pas au pouvoir pour une très longue période	Pas important (du tout)	48	49	37	31	37	31
	(Très) important	53	51	63	69	63	69
le système électoral permette aux électeurs, et pas aux dirigeants des partis, de décider qui siègera au Parlement	Pas important (du tout)	17	9	14	16	7	10
	(Très) important	84	91	86	84	93	90
les questions politiques les plus importantes soient soumises à des référendums	Pas important (du tout)	30	21	24	19	16	12
	(Très) important	70	79	76	81	84	88
la majorité de la population ne passe pas outre les préoccupations des minorités significatives	Pas important (du tout)	11	8	11	27	11	11
	(Très) important	89	92	89	73	89	89
la population ait la possibilité de participer à la prise de décisions publiques	Pas important (du tout)	19	12	13	23	9	8
	(Très) important	81	88	87	77	91	92

Il est cependant difficile de dire si ces conceptions constituent deux faces d'une même pièce ou si l'une influence l'autre, les préférences en matière de représentation donnant forme aux conceptions de la démocratie ou inversement. Néanmoins, cette relation permet de mettre en lumière les images qui se cachent derrière les préférences

des citoyens en matière de représentation. Elle montre la manière dont ces préférences sont liées à une conception particulière de la démocratie. Le débat autour de la crise de la représentation peut être compris comme un questionnement des processus plus que des résultats.

La revendication principale des citoyens qui mettent en question le processus démocratique semble être qu'il est difficile d'accorder sa confiance aux partis et aux hommes politiques. Ils veulent davantage de mécanismes de contrôle sur les actes des élus. En conséquence, ils demandent des changements dans les processus afin qu'ils correspondent mieux à leur conception de la démocratie sur cette dimension. Ces citoyens réclament une plus grande implication dans le processus démocratique mais sans nécessairement vouloir participer eux-mêmes. Le sentiment de ne pas être représenté par les partis et les hommes et femmes politiques ne semble pas les inciter à participer davantage ou à promouvoir leurs intérêts à travers une action directe : ce sont les répondants qui utiliseraient le moins leur droit de vote si le vote n'était plus obligatoire (tableau 10.6). La Belgique applique la règle du vote obligatoire. Une question classique des enquêtes électorales dans ce pays porte sur la question du vote obligatoire et demande aux répondants de spécifier s'ils se rendraient encore aux urnes si le vote n'était plus obligatoire. Les résultats montrent que les répondants qui favorisent un modèle de représentation basé sur les partis indiquent majoritairement qu'ils iraient encore voter la plupart du temps, voire toujours. A l'inverse, les répondants favorisant un modèle de représentation basé sur l'opinion de l'électorat déclarent majoritairement qu'ils ne se rendraient plus que parfois, voire jamais aux urnes. Certes, cette relation simple devrait être contrôlée par les caractéristiques socio-démographiques classiques. Mais on notera que les attitudes envers les modèles de représentation politique sont liées à la participation électorale.

Tableau 10.6 Les préférences en termes de représentation et le vote obligatoire (%)

		Flandre			Wallonie		
		Parti	Jugement	Parti	Jugement	Parti	Jugement
Si le vote n'était plus obligatoire en Belgique,							
à quelle fréquence iriez-vous voter ?	Parfois / Jamais	36	43	46	39	38	45
	La plupart du temps / Toujours	64	57	50	61	62	55

C'est l'argument développé par Hibbing et Theiss-Morse dans leur ouvrage *Stealth Democracy*⁵⁸. Les citoyens revendiquent une démocratie qui fonctionne et disparaisse des radars, mais qu'ils puissent quand même contrôler si nécessaire. Les répondants qui favorisent une représentation basée sur les partis politiques sont moins demandeurs d'un contrôle accru des citoyens sur le processus démocratique ;

⁵⁸ J.R. HIBBING et E. THEISS-MORSE, *op. cit.*

cependant, c'est la catégorie qui se dit la plus encline à se rendre aux urnes si elle n'y était pas obligée. A l'inverse, la catégorie des électeurs favorisant un modèle de représentation basé sur les opinions des électeurs, la plus demandeuse d'un contrôle plus important sur le processus démocratique et sur les responsables politiques, est celle dont la participation aux élections est la moins probable en cas de suppression de l'obligation de vote.

Relions à présent les préférences en matière de représentation et le choix en faveur d'un parti lors des élections régionales de 2009.

En Flandre (tableau 10.7), une tendance claire met en évidence que les répondants préférant un modèle de représentation basé sur les partis votent davantage pour les partis traditionnels (CD&V, SP.a, Open VLD). A l'inverse, les répondants qui préfèrent un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs ou sur le jugement des parlementaires optent proportionnellement plus pour les plus petits partis.

Tableau 10.7 Les préférences en termes de représentation et le vote, Flandre (%)

	Parti	Jugement	Electorat
Partis traditionnels (CD&V, SP.a, Open VLD)	62	43	46
Petits partis (SLP, N-VA, LDD, PVdA, autre)	18	29	24
Verts (Groen!)	6	10	5
Extrême droite (vb)	12	12	15
Blanc / Nul / N'a pas voté	3	6	10
Total	100	100	100

Les tendances sont assez similaires en Wallonie (tableau 10.8). Les répondants préférant un modèle de représentation basé sur les partis optent eux aussi davantage pour les partis traditionnels (PS, MR et CDH). Cependant, les répondants préférant un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs ou le jugement des parlementaires ne choisissent pas proportionnellement plus les petits partis, mais bien de voter blanc, nul ou de ne pas voter. Cela pourrait indiquer qu'une partie des citoyens wallons préférant un modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs ou sur le jugement des parlementaires ne trouve pas de parti correspondant à sa vision de la représentation politique. A nouveau, ces résultats doivent être contrôlés par les variables explicatives traditionnelles du comportement électoral. Néanmoins, ils mettent en évidence que les préférences en matière de représentation ne sont pas aléatoires et qu'elles s'expriment de manière cohérente par rapport au choix électoral.

Tableau 10.8 Les préférences en termes de représentation et le vote, Wallonie (%)

	Parti	Jugement	Electorat
Partis traditionnels (PS, MR, CDH)	70	62	63
Verts (Ecolo)	16	20	15
Petits partis (FN, PTB, autre)	12	11	5
Blanc / Nul / N'a pas voté	2	8	16
Total	100	100	100

6. Conclusion

Nous avons cherché à démontrer que les électeurs ont des préférences claires en matière de styles de représentation politique, dans des systèmes de représentation plus complexes comme dans les systèmes à circonscriptions uninominales. L'idée centrale testée dans ce chapitre est que ces préférences en matière de représentation sont prévisibles et peuvent s'expliquer.

Dans un premier temps, nous avons montré que les préférences des citoyens belges en matière de représentation ne sont ni homogènes ni aléatoires. Les électeurs expriment des choix clairs et optent pour des préférences marquées lorsqu'ils doivent choisir entre deux styles de représentation. Ces préférences varient de manière non aléatoire. Si le modèle de représentation basé sur l'opinion des électeurs est le plus populaire, une proportion significative d'électeurs favorise un autre type de modèle, basé soit sur les partis politiques, soit sur le jugement des parlementaires eux-mêmes.

La deuxième partie du chapitre a tenté de mettre en évidence des modèles pouvant expliquer ces différences dans les préférences des citoyens. Trois modèles basés sur la littérature existante et centrés sur les individus ont été identifiés à cette fin. Ces modèles expliquent les différences observées à partir des ressources des individus, mais aussi de leur niveau de sophistication politique et de leur intégration politique et sociale.

Ces modèles explicatifs ont été testés dans la troisième partie du chapitre. Les résultats mettent en évidence que, contrairement aux études précédentes, le niveau de sophistication politique et le degré d'intégration politique et sociale permettent bien d'expliquer les variations dans les préférences des citoyens pour l'un ou l'autre modèle de représentation politique. En revanche, le modèle socio-démographique ne permet pas de prédire de manière satisfaisante les préférences des citoyens en la matière. Les résultats ont aussi mis en évidence que les modèles explicatifs basés sur le niveau individuel ont leurs limites et qu'ils devraient être complétés par des explications de niveau macro. Le cadre institutionnel et le contexte politique constituent l'environnement où les préférences des citoyens prennent forme.

Enfin, ce chapitre a mis en évidence que la compréhension des mécanismes de formation des préférences des citoyens en matière de représentation est essentielle pour comprendre le débat autour de la crise de la représentation. Les préférences des citoyens sont liées à leur conception de la démocratie comme processus politique

et à leurs choix participatifs et politiques. C'est pourquoi le chapitre plaide pour le développement d'outils adaptés afin de comprendre et d'expliquer la formation des préférences des citoyens en termes de représentation politique.

Annexe

Genre : codé 0 = homme, 1 = femme.

Age : mesuré en années.

Diplôme : mesuré à l'aide d'une échelle à trois positions : 1 = faible niveau (pas de diplôme ou diplôme primaire) ; 2 = niveau intermédiaire (diplôme du secondaire) ; 3 = niveau élevé (diplôme du supérieur universitaire ou non universitaire).

Statut socio-professionnel : mesuré par catégories, séparant la classe supérieure (c'est-à-dire les professions libérales ; les cadres supérieurs et moyens ; les industriels et les indépendants employant plus de six personnes) ; la classe moyenne (les agriculteurs, les techniciens, les indépendants employant moins de six personnes, les employés de bureaux et fonctionnaires n'étant pas cadres moyens), la classe ouvrière et les inactifs (pensionnés, sans emploi, étudiants). La classe moyenne constitue le groupe de référence.

Région : code 0 = Wallonie, 1 = Flandre.

Connaissance politique : cet index est construit à l'aide de cinq questions soumises aux répondants et relatives à leur connaissance du système et du paysage politiques (structure du parlement, président de la Chambre des représentants, compétences gérées par le fédéral, ministres et partis dans la coalition actuelle au fédéral). Les répondants ont dû identifier la réponse correcte parmi quatre réponses proposées pour chaque question. Un score de 1 a été attribué aux réponses correctes. Un score de 0 a été attribué aux réponses incorrectes. Ces scores ont été additionnés dans une échelle unique de connaissance politique, allant de 0 (aucune connaissance) à 5 (bonne connaissance).

Sentiment d'efficacité interne : mesuré à l'aide de quatre propositions soumises aux répondants : « Je m'estime compétent pour participer à la vie politique », « Je pense que je ferais de l'aussi bon travail que la plupart des hommes politiques que nous élisons », « Je pense que je suis mieux informé sur la vie politique et le gouvernement que la plupart des autres personnes », « J'estime que je comprends assez bien les problèmes importants auxquels est confrontée notre société ». Les scores les plus élevés ont été attribués aux répondants qui se déclarent « tout à fait d'accord » avec ces propositions. Les réponses ont été recodées afin de correspondre à une échelle allant de 1 (faible sentiment d'efficacité interne) à 5 (fort sentiment d'efficacité interne), et fusionnés dans une échelle unique de sentiment d'efficacité politique interne (allant de 1 à 5).

Sentiment d'efficacité externe : mesuré à l'aide de trois propositions soumises aux répondants : « Un citoyen moyen a une vraie influence sur la politique et sur l'action des autorités », « Aller voter n'a aucun sens, les partis font de toute façon ce qu'ils veulent », « Avant les élections, les partis promettent tant et plus, mais, finalement, très peu de promesses se concrétisent ». Les scores les plus élevés ont été attribués aux répondants qui se déclarent « tout à fait d'accord » avec ces propositions. Les réponses ont été recodées afin de correspondre à une échelle allant de 1 (faible sentiment d'efficacité externe) à 5 (fort sentiment d'efficacité externe) et fusionnées dans une échelle unique de sentiment d'efficacité politique externe (allant de 1 à 5).

Confiance politique : mesurée par le score moyen sur l'échelle de confiance (0-10) dans cinq institutions politiques, à l'exclusion des partis politiques : gouvernement régional, parlement régional, parlement fédéral, gouvernement fédéral, et politiciens. Un score de 0 correspond à un

faible niveau de confiance ; un score de 10 signifie un haut niveau de confiance. La confiance envers les partis politiques a été laissée de côté pour la construction de cette échelle afin d'éviter les problèmes de causalité, bien que la confiance dans les partis soit liée à la confiance dans les autres institutions politiques.

Adhésion partisane : codé 0 = non membre, 1 = membre d'un parti politique.

Identification avec un parti au gouvernement : identification mesurée par un score de 8 ou plus sur une échelle à dix positions demandant aux répondants de donner un score à la proximité entre les idées du parti X et les leurs, et ce pour au moins un des partis participant à la coalition au niveau régional (avant les élections régionales).